



Ouverture d'une ligne téléphonique

Par **BALOOW**, le **03/04/2018** à **18:14**

Bonjour ,

Je suis vendeur d'un bien immobilier, l'acquéreur demande à notre agence la possibilité d'activer la ligne téléphonique. En a t'il le droit tant que la signature n'est pas réalisée .
Merci de votre réponse.

Par **morobar**, le **03/04/2018** à **18:17**

Bonjour,

Non

Et il vaut mieux maintenir le refus, quitte à passer pour un ch...

En cas d'échec ou de report de la mutation, quid de la ligne ?